



Lors d'une fraude dans le métro j'ai pris la fuite sans être pris

Par **adel bouanis**, le **19/06/2017** à **12:56**

bonjour,

Depuis 2 semaines, j'étais dans le RER à la place d'opéra et je n'avais pas de tickets, en sortant du RER j'ai vu qu'il y avait des contrôleurs, je savais que n'étais pas en règle, ils m'ont vu dans la difficulté de sortir, ils m'ont appelé et je n'ai pas donné suite, je suis parti en courant.

et ils ne m'ont jamais rattrapé.

Ce même jour, j'ai pris l'avion et je suis parti à l'étranger, et depuis 2 semaines je ne suis pas rentré en france.

je suis inquiet sur mon retour en France puisque j'ai vu que le délit de fuite est passible d'une peine de prison de 2 mois, et étant donné que je suis toujours à l'étranger je voulais si j'aurais des problèmes en rentrant en France savoir comment je peux régler ce problème sans aggraver la situation et même si je devrais payer plus tard l'amende et comment me retrouve-t-on ? et quelle est la procédure

je compte sur votre retour dans les plus brefs délais.

Par **janus2fr**, le **19/06/2017** à **13:22**

Bonjour,

Le délit de fuite consiste à ne pas s'arrêter après avoir causé un accident, je ne vois donc pas ce qu'il viendrait faire ici...

Par **adel bouanis**, le **19/06/2017** à **13:51**

j'ai vu qu'il existait un délit de fuite après un contrôle dans le métro, et c'était mon cas,,d'où la question

Par **adel bouanis**, le **19/06/2017** à **14:42**

rebonjour,

A votre avis il ne s'agit pas de délit de fuite quant à mon cas?

Etant donné que j'ai lu des informations sur internet concernant une soustraction.